



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Appel à projets 2021 « Expérimentations pour SESAME »

THEMATIQUE : ACTIONS INNOVANTES

AU SERVICE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES A L'ISSUE DU PARCOURS

Depuis son lancement en 2015, le dispositif SESAME a permis d'accompagner plus de 9 000 jeunes dans des parcours de qualification vers les métiers de l'animation et du sport. Différentes modalités ont été déployées sur les territoires : accompagnement individuel ou collectif, accès direct à la qualification ou parcours de préformation, articulation avec des dispositifs de droit commun...

2018 a été une année charnière dans le déploiement du dispositif : le cadre triennal initialement prévu a été prolongé en intégrant SESAME dans les mesures Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. D'ici 2024, un objectif de 5 000 nouveaux jeunes accompagnés dans leurs trajectoires professionnelles dans le champ du sport est ainsi fixé.

En 2020, afin de répondre à la crise économique induite par la crise sanitaire de la COVID19, le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures conjoncturelles mobilisant des moyens conséquents pour accompagner les jeunes de 16-25 ans sur le chemin de l'emploi, favorisant ainsi le développement du dispositif SESAME.

C'est ainsi qu'en 2021 SESAME fait l'objet d'une forte accélération dans le cadre du plan #1jeune1solution, avec une aide dédiée de 12 M€ issus du plan de relance. Les objectifs de nouveaux entrants sont doublés et ce seront donc 6 000 jeunes sans qualification qui pourront bénéficier d'un accompagnement dans leur projet professionnel dans le sport et l'animation d'ici 2022¹.

Cette installation durable de SESAME dans le paysage des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes permet de s'appuyer sur une évaluation des pratiques mises en place et de s'inscrire dans une volonté d'amélioration, tant en matière de repérage de jeunes, que de parcours d'accompagnement, ou même de partenariats. Depuis 2018, des appels à projets annuels sont proposés et ont permis d'expérimenter de nouvelles pratiques pour mieux déployer le dispositif SESAME sur différents axes : repérage, accompagnement de publics spécifiques, modalités pédagogiques innovantes et à distance...

¹ Pour en savoir davantage : www.sports.gouv.fr/sesame

Après plusieurs années de déploiement sur les territoires et la construction de partenariats, les services déconcentrés en charge du pilotage et de la mise en œuvre de ce dispositif (DRAJES et SDJES) ont affiné leur connaissance des contours que peut prendre ce dispositif sur leur territoire, au service de parcours de qualité, visant une meilleure qualification des jeunes et une insertion professionnelle facilitée.

Pour autant, si le dispositif SESAME a fait ses preuves dans sa capacité à construire des parcours individualisés « sans coutures », adaptés au projet et aux besoins du jeune bénéficiaire pour l'amener jusqu'à la formation qualifiante, cet accompagnement s'arrête trop souvent avec l'obtention du diplôme visé.

Il est à noter que si l'obtention d'un diplôme augmente les chances de s'insérer durablement dans le monde professionnel, la crise que notre pays traverse fragilise les publics jeunes et augmente les difficultés d'insertion, y compris pour les jeunes diplômés. Le dispositif SESAME se doit donc d'adapter son accompagnement sur une dernière étape : la sortie du parcours et l'insertion professionnelle.

Afin de répondre à cet enjeu de sortie positive de parcours, **le soutien d'expérimentations SESAME 2021 sera prioritairement axé sur des approches innovantes pour préparer l'insertion professionnelle des bénéficiaires SESAME (prioritairement en cours de qualification) et leur permettre de faciliter leur entrée ou leur maintien en emploi à l'issue de leur formation et de l'obtention d'un diplôme.**

Par « **expérimentations innovantes** », il faut entendre toute action à destination des jeunes bénéficiaires SESAME en dernière partie de parcours, visant à faciliter son insertion professionnelle : accompagnement spécifique, module d'appui à la recherche d'emploi, parrainage, ouverture de réseaux professionnels, ...

Les actions proposées ne devront pas avoir été mises en œuvre jusqu'ici sur le territoire, ou en direction du public bénéficiaire. L'expérimentation vise à soutenir des actions devant être testées à petite échelle ou sur un temps limité, avant d'envisager le cas échéant une généralisation ou une extension de l'action expérimentée.

Une méthodologie et des ressources en lien avec le projet seront formalisées pendant l'expérimentation et ces outils pourront être redéployés et réutilisés dans d'autres projets régionaux qui pourraient avoir une logique d'intervention similaire.

L'appel à projets² SESAME 2021 porte donc sur la mise en place d'expérimentations innovantes au service de l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue du parcours de qualification suivi dans le cadre du dispositif SESAME.

1. Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projets est de développer ou soutenir des actions novatrices sur un territoire donné permettant de :

- faciliter l'acquisition de techniques de recherche d'emploi en parallèle du parcours de qualification ;
- favoriser le développement d'un réseau professionnel pour les jeunes diplômés ;

² L'appel à projets SESAME s'inscrit dans l'instruction du 4 mars 2021 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2021, publiée au BO ENJS du 18 mars 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo11/SPOV2108299J.htm>

- faciliter l'accès à des offres d'emploi en lien avec la qualification et le projet du jeune (marché ouvert et marché caché) ;
- élargir le périmètre de recherche d'emploi dans des secteurs ou des structures connexes ;
- acquérir une meilleure connaissance du marché de l'emploi du sport et de l'animation, dans toute sa diversité (statuts des professionnels, emploi mutualisé, secteur associatif/marchand/public,...)

2. Nature des projets

Les orientations attendues sont les suivantes :

- le projet pourra s'appuyer sur des partenariats existants ou conduire à de nouvelles collaborations ;
- le projet pourra s'appliquer dans le champ du sport et de l'animation ou bien porter seulement sur l'un de ces deux champs ;
- le projet portera prioritairement sur des actions d'accompagnement pour des publics en fin de formation qualifiante ;
- le projet ne pourra pas renouveler des actions soutenues dans le cadre des appels à projets des années antérieures ;
- le projet sera porté par la DRAJES (réception du financement et rendu compte) mais pourra être mis en œuvre à une échelle locale (et animé par un SDJES). Si le projet n'est pas présenté par la DRAJES, il devra pour autant être validé par celle-ci et s'inscrire dans la stratégie régionale de déploiement SESAME.

3. Modalités de l'appel à projets

Les projets doivent être mis en œuvre, ou à défaut lancés, avant la fin de l'année 2021. Chaque projet devra présenter le contexte dans lequel cette expérimentation est lancée, préciser la démarche adoptée, les partenariats, les résultats attendus, le calendrier et les conditions de réalisation, un budget prévisionnel et le montant du financement demandé.

Les modalités d'évaluation de l'expérimentation et les possibilités d'essaimage seront également précisées dans le projet présenté.

Un comité sélectionnera les projets qui seront financés, sachant que l'enveloppe globale s'élève à 200 000 €. Chaque projet retenu sera financé à hauteur maximale de 20 000 €. Le comité sera composé de représentants des bureaux de la direction des sports et de la DJEPVA, de deux correspondants régionaux SESAME (parmi les DRAJES n'ayant pas déposé de projets), et de personnalités qualifiées.

Les projets devront être transmis par les DRAJES (ou par les porteurs de projets opérationnels avec avis de la DRAJES) au bureau DS3B, sur la boîte mail institutionnelle ds.3b@sports.gouv.fr, **avant le 31 mai 2021.**

La liste des projets retenus pour financement sera communiquée fin juin 2021.